

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00498 Numéro SIREN : 793 467 259 Nom ou dénomination : 60fps

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 4350

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Je soussigné **Sylvain TRAN HUU LOI**

Agissant en qualité de gérant de la société **60fps**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Ayant son siège social : 39 rue Jeanne d'Arc, 54000 NANCY

Immatriculée 793 467 259 RCS NANCY

- Certifie que les documents comptables de l'exercice clos le **31 mars 2022** transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale ordinaire ou par l'associé unique.
- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société :

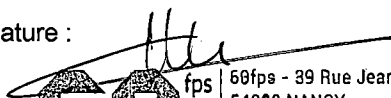
KPMG AVOCATS

2 rue Pierre Simon de Laplace

BP 65811

57070 Metz

Signature :


 60fps
60fps - 39 Rue Jeanne d'Arc
54000 NANCY
Téléphone : 06 95 30 97 28
SARL au capital de 5 000€
SIRET 793 467 259 00032



Bilan actif



60FPS

Actif		Au 31/03/2022			Au 31/03/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Actif circulant		Inst. techniques, mat. out. industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
Actif circulant		Prêts			
		Autres immobilisations financières			
		TOTAL			
	Total de l'actif immobilisé				
	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		TOTAL			
Actif circulant		Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés			
		Autres créances			
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL			
	Divers	Valeurs mobilières de placement			
		(dont actions propres :)			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités			
		TOTAL			
Actif circulant	Charges constatées d'avance				
	Total de l'actif circulant				
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF				
	Renvois :				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	



Bilan passif

60FPS

Passif		Au 31/03/2022	Au 31/03/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	204 556	204 556
	Report à nouveau	-300 418	-305 293
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	217 225	4 874
	Situation nette avant répartition	126 863	-90 362
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		126 863	-90 362
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	151 523	178 936
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	151 523	178 936
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	2 160	2 160
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 941	9 440
	Dettes fiscales et sociales	563 709	396 204
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes		400
	Instruments de trésorerie		
Total		580 651	406 045
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		734 335	587 141
Ecart de conversion passif			47
TOTAL DU PASSIF		861 198	496 827
Crédit-bail immobilier	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	45 156	104 395
	à moins d'un an	687 018	480 586
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		46 969	30 133
	(3) dont emprunts participatifs		



SARL 60FPS

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/03/2022

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1.	Événements principaux.....	1
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	1
2.	Informations relatives au bilan	3
2.1.	Actif.....	3
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.3.	Immobilisations financières	4
2.1.4.	Produits à recevoir	4
2.1.5.	Créances	5
2.2.	Passif.....	6
2.2.1.	Capitaux propres	6
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.1.2.	Capital	6
2.2.2.	Dettes financières et autres dettes	7
2.2.3.	Charges à payer	8
3.	Informations relatives au compte de résultat	9



1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	3 591	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutis
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	16 424	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	3 802	-

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 412
Etat	-
Divers	-
TOTAL	1 412

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		227 671	-	227 671
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		600	-	600
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		374 940	374 940	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		80 072	80 072	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 412	1 412	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	5 092	5 092	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	59 537	59 537	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		8 219	8 219	-
Charges constatées d'avance		7 215	7 215	-	
TOTAL			764 759	536 488	228 271



2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	5 000	-	-	5 000
Primes, réserves et écarts	205 057	-	-	205 057
Report à nouveau	-305 294	4 875	-	-300 419
Résultat	4 875	212 350	-	217 225
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-90 362	217 225	=	126 863

Le capital est composé de 5000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	46 970	46 970	-	-
- A + d'1 à l'origine	104 554	59 397	45 157	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	16 942	16 942	-	-
Personnel et comptes rattachés	33 113	33 113	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	76 646	76 646	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	449 866	449 866	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	4 085	4 085	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	732 175	637 013	45 157	-



2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	32 943
Charges sociales provisionnées	12 463
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	159
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	15 287
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	8 897
Autres charges fiscales	1 043
Divers	-
TOTAL	70 792



3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	1 335 441	83 333	1 418 773
Chiffre d'affaires net	1 335 441	83 333	1 418 773

60fps
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue Jeanne d'Arc, 54000 NANCY
793 467 259 RCS NANCY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 septembre,
A 14 heures,

Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI, demeurant 20 rue du Téméraire 54000 NANCY,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 60fps,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 217 225,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 217 225,43 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -83 193,15 euros

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2022 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION UNIQUE

Personne concernée : SCI ST IMMO (RCS NANCY 810 201 970) dont Monsieur Sylvain TRAN HUU LOI est gérant associé :

- La SCI ST IMMO a loué à notre Société des locaux à usage de bureau, moyennant un loyer H.T. de 25 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code du commerce, les conventions visées à l'article L.223.19 du Code du commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DÉCISION

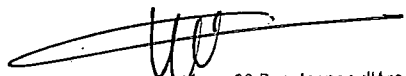
L'associé unique décide de ratifier la rémunération perçue en sa qualité de gérant, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, qui s'est élevée à un montant de 303 843,47 euros, outre la prise en charge par la Société des cotisations sociales assises sur sa rémunération en qualité de gérant qui se sont élevées à un montant total de 4 773,46 euros, et le remboursement de son avantage en nature « voiture » d'un montant de 13 262,46 euros.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Sylvain TRAN HUU LOI
Associé unique et gérant


 60 fps
60fps : 88 Rue Jeanne d'Arc
54000 NANCY
Téléphone : 06 95 30 97 28
SARL au capital de 5 000€
SIRET 793 467 259 00032

60fps
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 rue Jeanne d'Arc, 54000 NANCY
793 467 259 RCS NANCY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 217 225,43 euros de la manière suivante :

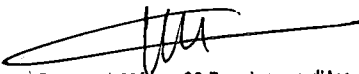
Bénéfice de l'exercice : 217 225,43 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -83 193,15 euros

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2022 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Sylvain TRAN HUU LOI


 60fps - 39 Rue Jeanne d'Arc
54000 NANCY
Téléphone : 06 95 30 97 28
SARL au capital de 5 000€
SIRET 793 467 259 00032